

Société | Covid-19 : 12 cas confirmés en Haute-Vienne et de nouvelles restrictions



Seymour Morsy, préfet de la Haute-Vienne et François Négrier directeur départemental de l'ARS ont fait un point à 15 heures sur l'évolution de la pandémie de Covid-19. Douze cas sont confirmés en Haute-Vienne, quatre de plus que la veille. Pour renforcer les mesures de confinement, le Préfet a pris trois arrêtés interdisant l'accès aux lacs de Vassivière, de Saint-Pardoux et aux bords de Vienne. Les épiceries vont désormais fermer à 21 h et les stations de lavage seront fermées pour éviter les rassemblements.

Le message est clair pour Seymour Morsy, Préfet du département de la Haute-Vienne, la crise va durer et les Français vont devoir intégrer la notion de confinement dans leurs habitudes de vie pour contenir au maximum l'évolution de Covid-19. « Nous sommes au début d'un chemin qui sera lourd et long à gérer, il faut se mettre en ordre de bataille et il faut rester chez soi. » Chacun doit donc aujourd'hui prendre la mesure du message en pensant avant tout à l'intérêt général et non à ses intérêts personnels, une réaction qui exaspère de plus en plus le représentant de l'État soucieux de lutter contre des comportements inadaptés dans de telles circonstances. « Il y a encore trop d'intérêts particuliers, chacun voit midi à sa porte alors que nous devons gérer le problème globalement avec des réponses globales, je ne peux pas apporter de réponses individuelles aux 380 000 habitants du département. »

Pas de promenades au bord de l'eau

Craignant un afflux au bord de l'eau, ce week-end en raison d'une météo clémente, le Préfet a pris dans l'urgence un arrêté interdisant l'accès aux lacs de Vassivière, à Saint-Pardoux et aux bords de Vienne. Il sera en vigueur jusqu'au 31 mars mais pourra être reconduit si besoin. Et il prévient les amateurs de ballades ou de bronzage : « Il y aura des forces de sécurité et un hélicoptère mobilisés pour diffuser des messages, des gens n'ont pas compris que le confinement, ce n'est pas des vacances ! Le sens premier est d'être à la maison et de sortir 20 à 30 minutes pour faire ses courses à proximité ou s'aérer. » Et il met en garde ceux qui seraient tentés de s'y rendre. « Il y aura des verbalisations si les plans d'eau sont fréquentés. » Un second arrêté, pris ce matin, concerne la fermeture des commerces d'alimentation de 21 heures à 7 heures car « ce ne sont pas des lieux de distraction et de socialisation.

» Troisième arrêté, les stations de lavage seront désormais fermées jusqu'au 31 mars car des gens s'y retrouvaient en groupes mais cela ne concerne pas les stations service. Quant aux marchés, aucune fermeture n'est envisagée car « plus il y a d'endroits pour faire ses courses, moins il y a aura de concentrations de personnes assure-t-il, j'ai écrit aux maires pour qu'ils maintiennent les marchés. Ce n'est pas pire que ce que j'ai vu dans les grandes surfaces. » Pour les marchés, les étals doivent être séparés de deux mètres avec une distanciation d'un mètre entre chaque personne. « Il est important que les gens fassent leurs courses au jour le jour pour ne pas gaver sa cave et ses placards de nourriture qui ne sera pas mangée dans cinq ans ! » Il a également rappelé que l'activité économique doit se poursuivre, notamment pour les personnes qui ne peuvent pas faire du télétravail. « Les camions doivent circuler pour livrer et assurer ainsi l'acheminement des matières premières dont nous avons besoin. L'activité économique doit donc continuer. »

Par ailleurs d'autres arrêtés pourraient être pris si le Préfet constate « des comportements incongrus et stupides. » Pour faire suite au premier tour des municipales, les élections des conseils municipaux qui devaient avoir lieu ce week-end sont reportées au 15 mai.

12 cas confirmés 7 hospitalisations

Concernant la progression de la pandémie de Covid-19, la Nouvelle-Aquitaine reste l'une des régions les moins touchées avec 305 malades, 63 personnes de plus en 24 heures. En Haute-Vienne, douze cas sont confirmés contre huit la veille, sept personnes sont hospitalisées dont deux en service de réanimation, la majorité ayant 70 ans ou plus, avec un cas pas inquiétant d'un jeune, bien qu'un rajeunissement des malades soit constaté ces dernières heures. En Corrèze, douze cas sont confirmés et cinq en Creuse. Le décompte sera prochainement effectué à partir d'une estimation épidémiologique. « Nous ne pourrons plus très longtemps recenser le nombre de cas comme actuellement précise François Négrier, directeur de l'ARS 87, ce seront des statistiques basées sur les consultations médicales. » Quant aux tests, ils seront limités et destinés à quatre types de populations prioritaires à savoir, les personnes fragiles présentant des symptômes évocateurs du Covid-19 risquant de développer des complications (insuffisants respiratoires, immunodéprimés), aux deux premières personnes présentant des symptômes évocateurs dans les structures médico-sociales, aux personnes hospitalisées présentant des symptômes évocateurs et aux professionnels de santé. « Nous nous préparons pour anticiper une évolution du pic épidémique qui va arriver avec une intensité plus ou moins importante ajoute-t-il, nous savons que la situation va évoluer défavorablement. » En cas de symptômes de toux, il ne faut pas se rendre chez son médecin ou aux urgences mais rester à son domicile et téléphoner à son médecin qui donnera la conduite à tenir. En cas de symptômes de très grande difficulté respiratoire avec signes d'étouffement, il convient d'appeler le 15, le médecin indiquera la conduite à suivre et enverra éventuellement les secours pour une prise en charge.

Concernant les masques FFP2, 112 000 sont arrivés en Nouvelle-Aquitaine et seront répartis dans les groupements hospitaliers et établissements de même que 20 000 masques chirurgicaux. Chaque médecin de ville bénéficiera également d'une nouvelle dotation de dix-huit masques. L'ARS lance un appel auprès des entreprises afin de collecter des masques chirurgicaux ou FFP2, y compris périmés, pour remonter les stocks. Des unités de production se mettent en place en France et des contrats ont été signés avec d'autres fabricants a assuré Seymour Morsy.

Quant à l'attestation de déplacement dérogatoire, obligatoire pour circuler, elle a donné lieu à 2 000 contrôles, les cent soixante policiers et gendarmes mobilisés dressant 136 amendes.

Corinne Mériquaud

Corinne Mériquaud

Crédit Photo :
Publié sur aqui.fr le 20/03/2020
[Url de cet article](#)